

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'INSA RENNES



Université
de Rennes

Effectuer sa 5^e année
en alternance



→ UN CONTRAT DE PRO, C'EST QUOI ?

C'est un contrat à durée déterminée (CDD) rémunéré de 12 mois qui vous « transforme » en salarié-e en formation.

Tous les élèves-ingénieur-es de 5^e année, de toutes les spécialités d'ingénieur, sont concerné-es.

VOTRE PREMIÈRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Avantages pour l'élève-ingénieur-e

- Signature de votre premier CDD en relation avec votre formation d'ingénieur ;
- Construction de votre projet professionnel ;
- Versement de votre salaire mensuel sur toute la durée du CDD (minimum 80% du SMIC pour étudiants âgés de 21 à 25 ans) ;
- Gratuité des frais d'inscription pour votre dernière année à l'INSA Rennes ;
- Garantie des mêmes droits qu'un salarié (mutuelle d'entreprise, congés, etc.) ;
- Accompagnement par un tuteur INSA Rennes et un tuteur en entreprise.

Vous devenez un salarié avec des obligations professionnelles et devez en contrepartie :

- Attester votre présence lors des cours à l'INSA Rennes (signature des feuilles d'émargement).



QUELS EMPLOYEURS PEUVENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle peut conclure un contrat de professionnalisation.

L'État, les collectivités territoriales et les Établissement Public Administratif ne sont pas concernés.

LES PROCÉDURES POUR SIGNER UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Vous avez deux documents à remplir et signer

→ La fiche mission

- Remplie par vous-même et votre entreprise d'accueil (à récupérer sur [Moodle](#))
- Validation pédagogique par votre tuteur de votre département INSA
- Signée par : vous, votre tuteur de département INSA et votre tuteur professionnel

→ Le CERFA n° 12434 03

- Signé par : vous et l'entreprise, après réception de la convention de formation par l'entreprise d'accueil

→ Une étape supplémentaire pour les étudiants internationaux

- Faire une « demande d'autorisation de travail » auprès de la Direccte
- Le Pôle Alternance peut vous fournir un justificatif ou un certificat d'inscription

PLANNING DE VOTRE 5^E ANNÉE EN ALTERNANCE

Exemple de calendrier

	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Lundi	Possible démarrage du CDD				INSA Rennes				Entreprise	INSA Rennes				Entreprise	INSA Rennes				Examens (école)								
Mardi																											
Mercredi																											
Jeudi																											
Vendredi																											
Semestre 1*																											
	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août						
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	
Lundi	Entreprise				INSA Rennes				Entreprise				INSA Rennes				Entreprise				Entreprise						
Mardi																											
Mercredi																											
Jeudi																											
Vendredi																											
Semestre 2																											

* Certaines spécialités préconisent une période entreprise 1 fois/semaine au semestre 1

** Soutenance PFE

TÉMOIGNAGES

" Très reconnaissant d'avoir eu l'opportunité de faire ce semestre en alternance "

" Gain conséquent en expérience et en maturité "

" 100 % des étudiants recommande leur formations par alternance "

" Le contrat pro est un atout pour compléter sa formation sur des domaines qui ne sont pas étudiés en cours "

" Mettre un bon pied dans l'entreprise assez tôt pour gagner en expérience "

" Gros point positif "

NOUS CONTACTER

Pôle alternance, INSA Rennes

<https://www.insa-rennes.fr/alternance.html>

Alexandra EDON,
gestionnaire administrative
pour les formations par alternance

Tél : + 33 (0)2 23 23 89 91

Alexandra.Edon@insa-rennes.fr



INSA INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
RENNES

COMMENT ET OÙ TROUVER LES OFFRES DE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

- En engageant une démarche personnelle (comme une recherche d'emploi)
- En prolongeant votre stage de 4^e année
- En contactant les entreprises (site internet, candidatures spontanées)
- En utilisant les contacts « Relations Entreprises » de votre département
- En consultant [JobTeaser](#), le Career Center de l'INSA Rennes